

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 584 CC VAL AIGO

Bases exonérées sur délibération : 639 480

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 17 007 403

Bases prévisionnelles d'imposition : 17 238 777

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

Reçu en préfecture  
 le 07/05/2026

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	17 238 777	14,4%	2 488 383

A TOULOUSE, le 27 mars 2026

Pour la Direction des Finances Publiques,  
 HUGUES PERRIN

Vote A Valmur

, le 23/04/2026

Le Président,

Présidente  
  
 Carole Villa  


A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 584 CC VAL AIGO POUR LE SYNDICAT : 038 SICTOM LAVAUR

Bases exonérées sur délibération : 37 980  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 3 490 584  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 3 567 090

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 BUZET CENTRE	1 360 159	11,44%	155 602
02 ZONE 2	2 206 931	11,18%	246 734

A TOULOUSE, le 27 mars 2026  
 Pour la Direction des Finances Publiques,  
 HUGUES PERRIN

Voté A Unanimité

, le 23/04/2026

Le Président,

Le Président  
  
 Caroline VILLA

